



—

*Fribourg, le 3 février 2026*

## **Région culturelle – Adoption du projet de statuts**

*Réunies le 29 janvier 2026 en conférence régionale par la Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, les vingt-deux communes engagées dans la constitution de la future région culturelle ont adopté à l'unanimité le projet de statuts de cette nouvelle entité. Fondée sur un système de soutien par modules, la future association de communes permettra de pérenniser et de renforcer le soutien régional à la culture.*

### Les communes membres et le projet de statuts

Vingt-deux communes ont indiqué vouloir faire partie de cette nouvelle région culturelle. Il s'agit de Avry, Belfaux, Bois-d'Amont, Corminboeuf, Düdingen, Ferpicloz, Fribourg, Gibloux, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley-Ponthaux, Hauterive, La Brillaz, La Sonnaz, Marly, Matran, Neyruz, Pierrafortscha, Prez, Treyvaux, Villars-sur-Glâne et Villarsel-sur-Marly.

Toutes les communes membres de l'association s'engagent à contribuer à hauteur de Fr. 5.- par an et par habitant-e au socle de base des activités de l'association. Elles peuvent souscrire à des modules thématiques (encouragement des activités culturelles [2 niveaux de soutien] et soutien aux infrastructures culturelles), augmentant le montant de leur contribution et donnant accès à des prestations complémentaires à la population et aux acteurs/-trices culturel-le-s domicilié-e-s sur leur territoire.

Ce système modulaire permet à la fois de préserver les acquis développés par l'Agglomération et Coriolis Infrastructures, et de disposer d'une flexibilité suffisante pour permettre aux communes nouvellement intéressées de s'engager progressivement dans le soutien régional à la culture.

### Une bonne nouvelle pour la culture en général et la culture régionale en particulier

Ce soutien unanime de vingt-deux communes au projet de statuts marque une étape importante pour la culture régionale. Sous réserve de la validation des statuts par les législatifs communaux, il ouvre la voie à la constitution d'une structure qui pourra non seulement reprendre le soutien actuel à la culture régionale assuré jusqu'ici par l'Agglomération et Coriolis Infrastructures, mais également l'étendre à de nouveaux et nouvelles bénéficiaires. Ceci est possible d'une part grâce aux dix communes actuellement contributrices, qui ont manifesté leur intention de maintenir – voire d'augmenter – leur soutien, et d'autre part grâce à l'arrivée de douze nouvelles communes, qui

contribueront nouvellement au soutien régional à la culture. Ainsi, tant les montants à disposition que le cercle des bénéficiaires potentiel-le-s se trouvent augmentés.

### Rappel du contexte

La fin des activités de l'Agglomération de Fribourg sous sa forme actuelle et l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) imposent une redéfinition des structures de gouvernance culturelle régionale. Dans la continuité des démarches initiées en 2023 par la Ville de Fribourg, l'Agglomération et Coriolis Infrastructure, un projet de statuts pour une nouvelle région culturelle – qui prendra la forme d'une association de communes – a été mis en consultation auprès des communes en mai 2025. Sur la base des retours formulés dans le cadre de cette consultation, une version définitive des statuts a été élaborée et adoptée le 29 janvier 2026 par les communes concernées.

### Suite des démarches

Dans les jours qui viennent, sur la base d'un concours, un nom sera choisi pour l'association de communes constituant la région culturelle. Ensuite, et d'ici au 12 juin 2026, les vingt-deux communes engagées dans le processus soumettront les statuts adoptés à leur organe législatif. Pour que l'association puisse être constituée, l'ensemble des législatifs communaux doit se prononcer favorablement.

### Renseignements

Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine, 026 305 22 20, 079 691 82 03  
Christine Pittet, Cheffe de projet, 026 321 39 57, 079 428 37 85